

ASSURANCE PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES FILMS & TELEVISION

Document d'information sur le produit d'assurance

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Produit:
Production film et télévision

Le contenu de ce document est destiné à fournir des renseignements généraux. Toute description de garantie dans le présent document est faite sous réserve des termes, conditions et exclusions particulières contenues dans la police.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Notre contrat productions cinématographiques et télévisuelles protège les biens associés aux productions audiovisuelles tels que les bandes vidéo, les supports audiovisuels, les négatifs, les images de cinéma d'animation, les décors, costumes & accessoires, le matériel audiovisuel. En outre, sont couverts les frais supplémentaires résultant du décès, de la maladie et/ou d'accident subis par les membres de la distribution indispensables à production ainsi que tous frais supplémentaires encourus en cas d'interruption, de report ou d'annulation d'une production assurée résultant directement de dommages ou destruction de biens ou d'installations nécessaires au tournage causés les périls dénommés au contrat.



Qu'est ce qui est assuré?

- **Cast / Distribution**

Remboursement à la société de production des frais supplémentaires engagés au-delà du budget initial si un artiste est indisponible en raison de maladie, accident ou décès.

- **Décors, Costumes et Accessoires**

Remboursement du coût d'un décor, d'un costume et/ou d'un accessoire endommagé ou perdus à la suite d'un événement garanti.

- **Matériel Audiovisuel**

Remboursement des frais supplémentaires encourus résultant de supports audiovisuels défectueux (caméra, éclairage, matériel de son, véhicules) endommagé ou perdu à la suite d'un événement garanti.

- **Frais Supplémentaires**

Remboursement à la société de production des frais supplémentaires engagés au-delà du budget initial si, par exemple, le décor est détruit en raison d'un événement garanti et que le tournage est retardé jusqu'à la construction d'un nouveau décor.

- **Support Audiovisuel**

Remboursement des frais supplémentaires encourus résultant de supports audiovisuels défectueux ou endommagés suite à un événement garanti.

- **Dommages aux Biens Confiés**

Remboursement des sommes que la société de production est légalement tenue de payer à titre de dommages en raison de dommages ou destruction de biens qui lui ont été confiés pour les besoins du tournage.



Qu'est ce qui n'est pas assuré?

Sont exclus les dommages causés par ou résultant :

- X de l'indisponibilité de toute personne prenant part à un vol aérien autrement que comme passager ;
- X de l'indisponibilité de toute personne prenant part à une ou plusieurs cascades sans notre consentement écrit préalable ;
- X de l'incapacité de toute femme à poursuivre ses prestations du fait d'une grossesse ou de menstruations, et de tous troubles s'y attachant;
- X de l'indisponibilité de toute personne âgée de moins de neuf (9) ans causée directement ou indirectement par les oreillons, la varicelle, la rougeole, la rubéole, la coqueluche, la scarlatine, une amygdalite ou la diphtérie;
- X de l'indisponibilité de toute personne âgée de plus de soixante-cinq (65) ans sauf accord écrit préalable de l'Assureur;
- X Les embarcations d'une valeur supérieure à 5 000 € lorsqu'elles sont à l'eau, à moins d'être amarrées à une jetée, à un quai, à un embarcadère ou à une structure fixe similaire et utilisées ou destinées à être utilisées dans un décor théâtral;



Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Les conditions de santé / pathologies peuvent être couvertes, restreintes ou exclues;
- ! La garantie de certaines activités peut être restreinte;
- ! Certaines extensions de garantie peuvent être restreintes selon le lieu du tournage;

Sont exclus :

- ! les risques de guerre ;
- ! le terrorisme ;
- ! les dommages causés intentionnellement.



Où suis-je couvert?

- Lieu de tournage : monde entier à l'exclusion des pays suivants : l'Iran, la Corée du Nord, Cuba, la Syrie, la République du Soudan, le Sud Soudan, la Crimée (y compris ses eaux territoriales) et les eaux territoriales russes.



Quelles sont mes obligations?

- Vous fournirez les documents suivants : Un questionnaire dûment complété et signé, le budget du film, le plan de travail, Le script or synopsis, les détails complets des scènes comportant des effets spéciaux, les détails complets des cascades, scènes de pyrotechnie, les questionnaires spécifiques, lorsque nécessaire, notamment pour les animaux, les personnes âgées de plus de 70 ans ;
- Vous êtes tenu de faire preuve de toute la diligence nécessaire et de prendre et d'accepter de prendre, dans toute la mesure du possible, toutes les mesures raisonnables pour éviter ou atténuer tout sinistre ou circonstance susceptible d'entraîner un préjudice ou un sinistre assuré en vertu du présent Contrat ;
- Avoir obtenu les autorisations administratives nécessaires au tournage de la production audiovisuelle assurée et vous conformer aux exigences de toute loi, ordonnance, réglementation ou décision judiciaire ;
- Nous notifier immédiatement tout fait ou circonstance pouvant donner lieu à un sinistre en vertu du présent contrat.



Quand et comment effectuer les paiements?

- ✓ La prime est à régler à votre intermédiaire d'assurance à réception de l'appel de prime et au plus tard dans les 10 jours de sa date d'effet ou de renouvellement,
- ✓ La prime doit être réglée en un versement avant le premier jour de tournage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- La garantie Cast – Indisponibilité prend effet jusqu'à trente (30) jours précédant immédiatement le début du tournage ;
- La garantie expirera pour toutes les autres sections à la date de livraison de la production.



Comment puis-je résilier le contrat?

- Par lettre recommandée adressée directement à Allianz Global Corporate & Specialty SE. La résiliation prendra effet 30 jours à compter de la date du cachet d'oblitération.